



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon  
66 280 SALEILLES  
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Séance du Lundi 15 Juin 2026**

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
08/06/2026	40	40	27	1	28	13

### Délibération N° 2026 – 53

**L'an deux mille vingt-six et le quinze juin**, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, **convoqué le 08 juin 2026**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président**.

#### Etaient présents :

**MMES.** Myriam DARDENNE \_ Marie-Ange DESTAVILLE \_ Jacqueline IRLES \_ Maya LESNÉ \_ Alexandra MAILLOCHAUD \_ Stéphanie MARTINEZ \_ Christine RODRIGUEZ \_ Sylvie TORRES.

**MS.** Jean-Marc BASSAGET \_ Germain BOCKTAELS \_ Yannick CALLAREC \_ Hervé CAMSOULINES \_ Alain CORDERO \_ Jordi DELCLOS \_ Max FORT \_ Jean-Louis FOUR \_ Marc MODICA \_ Jean-André MAGDALOU \_ Christophe MANAS \_ Jean-Charles MORICONI \_ Patrice PARE \_ Jean-François REGNIER \_ Robert STEFAN \_ Jean-Jacques THIBAUT \_ Laurent TOIX \_ Jean-Claude TORRENS \_ Jean-Louis TORRES.

#### Etaient absents et excusés :

**MMES.** Isabelle DE NOELL-MARCHESAN \_ DUGOR-SUCH Sandrine \_ Catherine LAURENT \_ Myriam POLATO.

**MS.** Michel AMOROS \_ Thierry DEL POSO \_ Steve FORTEL \_ DE MAURY Loïc \_ Philippe LEMAIGRE \_ Antoine MELGAR \_ Harold SOUILLER \_ Max TIBAC \_ Pierre ORTAL.

#### Avaient donné procuration :

M. Harold SOUILLER à Maya LESNÉ.

#### Assistaient également à la séance :

MMES : BOSSOREIL Sandrine \_ PERRÉE Isabelle \_ PLAGNES Christelle \_ VERGNES Lorie.

MS. JORDA Edmond \_ MIVIÈRE Roland.

#### A été élu secrétaire de séance :

M. Max FORT

### Désignation des représentants à l'association AIGA

Dossier présenté par : Jean-Claude TORRENS, Président.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 - L5211-6 et L5211-7 ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire ;

**Vu** les statuts de l'association AIGA

**Considérant** le renouvellement intervenu au sein du conseil syndical suite aux élections municipales et aux désignations des représentants au sein du SMBVR par les instances représentatives

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le SMBVR à adhérer à l'association AIGA en juin 2025.

Pour rappel, l'association AIGA regroupe plusieurs structures de gestion (syndicats de bassin, d'étangs ou de nappes), en charge de coordonner et d'animer les politiques publiques locales de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur le territoire de l'Arc Méditerranéen.

L'association a pour objectif :

- Le partage amélioré de nos expériences respectives dans les domaines techniques, administratifs ou financiers ;
- De favoriser le travail en réseau, notamment sur des dossiers stratégiques (SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, programme de financement de l'Agence de l'Eau, textes réglementaires et les consultations nationales, dossiers du comité de bassin et du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau...) ;
- L'amélioration de l'articulation des actions des structures de bassin avec certaines politiques nationales (orientations, réglementations, financements, ...), en étant force de proposition auprès des interlocuteurs supra ;
- D'organiser des rencontres permettant de développer nos compétences ;
- L'accroissement de la visibilité de nos projets et partenariats, notamment avec l'Agence de l'Eau ;
- De développer des positionnements communs, lorsque cela est pertinent.
- Le coût annuel d'une adhésion pour le SMBVR serait de l'ordre de 1500 € (750 fixes + 91\*8.6/ETP).

Monsieur le Président propose :

De faire un appel à candidature pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le syndicat à ce poste et de prendre acte de la candidature de M. Jean-Claude TORRENS lui-même en tant que délégué TITULAIRE et de prendre acte de la candidature de M. Jean-Marc BASSAGET en tant que délégué SUPPLEANT.

**Le comité, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** le principe de l'adhésion du SMBVR à cette structure associative AIGA ;
- **APPROUVE** le coût annuel de l'adhésion pour le SMBVR ;
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget du Syndicat ;
- **DÉSIGNE M. Jean-Claude TORRENS** lui-même en tant que membre **TITULAIRE**, et **M. Jean-Marc BASSAGET** en tant que membre **SUPPLÉANT**, représentant le SMBVR pour le collège des élus
- **DÉSIGNE le Directeur** du SMBVR et **Christelle PLAGNES**, pour le collège des agents ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

**Pour : 28 voix**

**Contre : 0 voix**

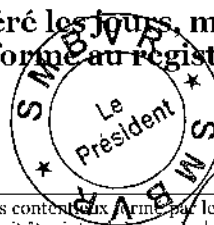
**Abstention : 0 voix**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 JUIN 2026

COURRIER



Le Président  
Jean-Claude TORRENS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux administratif, par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.